



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Assurance-emploi maladie

UN AN PLUS TARD : LE BLOC REVIENT À LA CHARGE

Joliette, le mardi 15 juin 2010 – Le Bloc Québécois a déposé un nouveau projet de loi visant à prolonger les prestations d'assurance-emploi pour les personnes forcées de s'absenter du travail en raison de maladie grave.

« Le gouvernement conservateur a jusqu'ici démontré son mépris de la démocratie en même temps que son absence de compassion à l'égard des gens qui se trouvent en détresse, en refusant toujours d'appuyer nos démarches qui voulaient faire passer de 15 à 50 le nombre maximal de semaines durant lesquelles une personne atteinte d'une maladie grave peut recevoir des prestations. Le Bloc Québécois n'accepte pas une telle attitude contraire aux valeurs des Québécoises et des Québécois et c'est pourquoi nous avons présenté un nouveau projet de loi, un deuxième qui va en ce sens. Il est hors de question pour le Bloc Québécois de laisser tomber toutes ces travailleuses et tous ces travailleurs alors qu'ils ont intensément besoin qu'on leur tende la main », a indiqué le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

Le député d'Alfred-Pellan, **Robert Carrier**, qui a déposé le projet de loi, a par ailleurs rappelé que le Bloc Québécois a déjà déposé une pétition de plus de 62 700 noms réclamant le prolongement des prestations jusqu'à 50 semaines pour les personnes atteintes de maladie grave. Cette action avait été appuyée des représentantes et des représentants de la Société canadienne du cancer, de la Coalition priorité cancer au Québec et du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des postes.

Selon **Pierre Paquette** « Surmonter un cancer ou toute autre maladie de ce genre constitue une épreuve terrible de la vie. Une épreuve qui réclame du temps c'est pourquoi nous devons donner une chance égale à toutes et à tous de s'en sortir et de vaincre la maladie. Il s'agit d'un combat de tous les instants pour survivre et retrouver la santé. Celles et ceux qui doivent affronter une telle épreuve doivent être soutenus adéquatement et avoir recours aux ressources suffisantes. Il est donc primordial de prolonger les prestations de congé de maladie de telle sorte que tous puissent concentrer leurs énergies à leur processus de guérison, sans devoir se demander si leurs revenus seront suffisants pour eux et pour leur famille. Le présent projet de loi répond à cette préoccupation et il est conforme en ce sens aux recommandations du Comité permanent des ressources humaines ».

« Il y a déjà un an, je déposais en Chambre, au nom de madame Boucher et de monsieur Dubeau, une pétition signée par plus de 400 citoyennes et citoyens de Lanaudière pour la plupart, qui sont atteints d'un cancer ou qui ont déjà eu un cancer, demandant au gouvernement d'augmenter la durée des prestations à 50 semaines pour les gens atteints de maladies graves. J'espère seulement que cette fois-ci, le gouvernement conservateur entendra la détresse de ces gens et prendra ses responsabilités en votant en faveur de ce projet de loi », a conclu **Pierre Paquette**.

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepaquette.qc.ca